



La Lettre d'information de Molsheim

N°2 / 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 22 mars 2013 sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent Furst

Le Conseil Municipal a rendu un hommage appuyé à Monsieur Pierre Klingenfus, Maire de Molsheim de 1971 à 1995. Maire honoraire depuis 1995, il est décédé le 4 mars dernier. Nommé Chevalier de la Légion d'honneur en 1995, il aura marqué la cité Bugatti de son empreinte œuvrant à la fois pour son essor démographique, ainsi que son développement économique et touristique.

Point 1 : Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 15 février 2013.

Le Conseil Municipal a approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 février 2013.

Point 2 : Fiscalité directe locale – décision en matière de fixation des taux d'imposition – exercice 2013.

Les taux d'imposition pour 2013 sont maintenus par rapport à 2012, la pression fiscale supportée par le contribuable local est arrêtée comme suit :

Nature de la taxe	Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti	Cotisation foncière des entreprises
Taux d'imposition 2012	20,10 %	10,21 %	32,40 %	17,22 %



Pour la 8^{ème} année consécutive, le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux communaux.

Point 3 : Comptes de gestion de l'exercice 2012 - budget principal et budgets annexes.

Le Conseil Municipal a pris acte des comptes de gestion établis par le Trésor Public au titre de l'année 2012 pour les budgets suivants : budget *principal*, budget annexe *Succession Albert Hutt*, budget annexe *Forêt*, budget annexe *Camping*, budget annexe *Lotissements*, budget annexe *Locaux commerciaux* et budget annexe *Réseaux*.

Point 4 : Compte Administratif de l'exercice 2012 et affectation du résultat : Budget Principal.

L'assemblée délibérante a approuvé le compte administratif du budget *principal* de l'exercice 2012 qui présente un excédent global de **1 175 975,70 €** se répartissant comme suit :

• résultat de fonctionnement	: + 3 330 018,01 €
• résultat d'investissement	: - 2 154 042,31 €

Point 5 : Compte Administratif de l'exercice 2012 et affectation du résultat : Succession Albert Hutt.

L'assemblée délibérante a approuvé le compte administratif du budget annexe *Succession Albert Hutt* de l'exercice 2012 qui présente un excédent global de **16 031,71 €** se répartissant comme suit :

• résultat de fonctionnement	: + 8 395,35 €
• résultat d'investissement	: + 7 636,36 €

Point 6 : Compte Administratif de l'exercice 2012 et affectation du résultat : Budget Annexe Camping.

L'assemblée délibérante a approuvé le compte administratif du budget annexe *camping* de l'exercice 2012 qui présente un excédent global de **50 783,87 €** se répartissant comme suit :

• résultat de fonctionnement	: + 64 459,21 €
• résultat d'investissement	: - 13 675,34 €

Point 7 : Compte Administratif de l'exercice 2012 et affectation du résultat : Budget Annexe Forêt.

L'assemblée délibérante a approuvé le compte administratif du budget annexe *forêt communale* de l'exercice 2012 qui présente un excédent global de **170 508,30 €** se répartissant comme suit :

• résultat de fonctionnement	: + 169 262,88 €
• résultat d'investissement	: + 1 245,42 €

Point 8 : Compte Administratif de l'exercice 2012 et affectation du résultat : Budget Annexe Lotissements.

L'assemblée délibérante a approuvé le compte administratif du budget annexe *lotissements* de l'exercice 2012 qui présente un déficit global de **- 400 896,40 €** se répartissant comme suit :

• résultat de fonctionnement	: + 519 488,13 €
• résultat d'investissement	: - 920 384,53 €

L'ensemble des lots n'ayant pas encore été vendus, ce budget est déficitaire. Il sera à l'équilibre lorsque les différents lots seront vendus.

Point 9 : Compte Administratif de l'exercice 2012 et affectation du résultat : Budget Annexe Locaux Commerciaux.

L'assemblée délibérante a approuvé le compte administratif du budget annexe *locaux commerciaux* de l'exercice 2012 qui présente un excédent global de **224 909,58 €** se répartissant comme suit :

• résultat de fonctionnement	: + 37 096,10 €
• résultat d'investissement	: + 187 813,48 €

Point 10 : Compte Administratif de l'exercice 2012 et affectation du résultat : Budget Annexe Réseaux.

L'assemblée délibérante a approuvé le compte administratif du budget annexe *réseaux* de l'exercice 2012 qui présente un excédent global de **89 466,72 €** se répartissant comme suit :

• résultat de fonctionnement	: + 3 144,30 €
• résultat d'investissement	: + 86 322,42 €

Conseil Municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 22 mars 2013 -

Tableau consolidé du compte administratif

BUDGET	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	RESULTAT GLOBAL
BUDGET PRINCIPAL	-2 154 042.31	3 330 018.01	1 175 975.70
HUTT	7 636.36	8 395.35	16 031.71
CAMPING	-13 675.34	64 459.21	50 783.87
FORET	1 245.42	169 262.88	170 508.30
LOTISSEMENT	- 920 384.53	519 488.13	- 400 896.40
LOCAUX COMMERCIAUX	187 813.48	37 096.10	224 909.58
RESEAUX	86 322.42	3 144.30	89 466.72
TOTAL GENERAL	-2 805 084.50	4 131 863.98	1 326 779.48

Point 11 : Budget principal 2013 – autorisation de programme et de crédits de paiement.

Les dépenses d'investissement qui, au regard de leur importance, s'inscrivent sur plusieurs années, doivent faire l'objet d'un document annexe où apparaissent les autorisations de programme et les crédits de paiement.

Pour l'exercice 2013, les autorisations de programme s'élèvent à 16 962 300 € et concernent notamment les opérations suivantes :

Principales opérations	Autorisations de programme	Crédits de paiement 2013
Aménagement Mairie	2 500 000,00 €	150 000,00 €
Liaison Inter Quartier	3 195 100,00 €	1 911 384,37 €
Parc des Jésuites	2 231 200,00 €	177 080,75 €
Passage à Niveau de la gare *	2 500 000,00 €	0,00 €
Route Industrielle de la Hardt	4 436 000,00 €	71 650,80 €
Rues des Remparts/Streicher/Julien	1 100 000,00 €	221 410,10 €
Stade du Holtzplatz	1 000 000,00 €	0,00 €

* Études en cours et dossier en préparation (RFF/ Conseil Général 67)

Point 12 : Adoption du Budget Primitif de l'exercice 2013 - Budget Principal

Le Conseil Municipal a approuvé le budget primitif du budget principal de l'exercice 2013 qui se décompose comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	12 275 666,00 €	12 275 666,00 €
Investissement	10 043 875,37 €	10 043 875,37 €
Total	22 319 541,37 €	22 319 541,37 €

Point 13 : Adoption du Budget Primitif de l'exercice 2013 : Succession Albert Hutt.

Le Conseil Municipal a approuvé le budget primitif annexe de la Succession Albert Hutt de l'exercice 2013 qui se décompose comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	18 723,35 €	18 723,35 €
Investissement	20 139,71 €	20 139,71 €
Total	38 863,06 €	38 863,06 €

Point 14 : Adoption du Budget Primitif de l'exercice 2013 : Budget Annexe Camping.

Le Conseil Municipal a approuvé le budget primitif annexe Camping de l'exercice 2013 qui se décompose comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	101 459,21 €	101 459,21 €
Investissement	80 559,21 €	80 559,21 €
Total	182 018,42 €	182 018,42 €

Point 15 : Adoption du Budget Primitif de l'exercice 2013 : Budget Annexe Forêt.

Le Conseil Municipal a approuvé le budget primitif annexe Forêt de l'exercice 2013 qui se décompose comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	266 364,88 €	266 364,88 €
Investissement	69 828,30 €	69 828,30 €
Total	336 193,18 €	336 193,18 €

Conseil Municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 22 mars 2013 -

Point 16 : Adoption du Budget Primitif de l'exercice 2013 : Budget Annexe Lotissements.

Le Conseil Municipal a approuvé le budget primitif annexe Lotissements de l'exercice 2013 qui se décompose comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 149 950,00 €	3 149 950,00 €
Investissement	3 139 950,00 €	3 139 950,00 €
Total	6 289 900,00 €	6 289 900,00 €

Point 17 : Adoption du Budget Primitif de l'exercice 2013 : Budget Annexe Locaux Commerciaux.

Le Conseil Municipal a approuvé le budget primitif annexe Locaux commerciaux de l'exercice 2013 qui se décompose comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	50 040,00 €	50 040,00 €
Investissement	244 909,58 €	244 909,58 €
Total	294 949,58 €	294 949,58 €

Point 18 : Adoption du Budget Primitif de l'exercice 2013 : Budget Annexe Réseaux.

Le Conseil Municipal a approuvé le budget primitif annexe Réseaux de l'exercice 2013 qui se décompose comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	19 870,30 €	19 870,30 €
Investissement	102 192,72 €	102 192,72 €
Total	122 063,02 €	122 063,02 €

Point 19 : Subvention d'équilibre au CCAS – dotation de fonctionnement pour l'exercice 2013 – modalités spécifiques de versement.

Le Conseil Municipal a approuvé le versement d'une dotation prévisionnelle d'équilibre de 850 000 € au profit du Centre Communal d'Action Sociale destinée à couvrir ses différentes actions. Pour mémoire le CCAS exerce les missions suivantes : crèche familiale, garderies et périscolaire des écoles maternelles, cantines primaires, résidence Le Moulin, Service Animation Jeunes.

Par ailleurs, afin de lui permettre de faire face aux engagements financiers de début d'année, il a été décidé de maintenir le versement d'un acompte de 250 000 € au premier trimestre de l'année n+1 soit en l'occurrence en 2014.

Point 20 : Approbation du tableau des effectifs – budget primitif de l'exercice 2013.

L'assemblée délibérante a approuvé le tableau des effectifs recensant l'état du personnel communal au 1^{er} janvier 2013. Au budget de la Ville sont ouverts 170 postes qui représentent 112,44 postes en équivalent temps plein.

Point 21 : Approbation du plan pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

La loi n°2012-347 du 12 mars 2012 a mis en place un dispositif permettant à certains agents contractuels d'accéder à la fonction publique par la voie de concours réservés, de sélections professionnelles ou de recrutements réservés sans concours. Ces recrutements réservés peuvent être ouverts pendant une durée de 4 ans à compter de la date de publication de la loi du 12 mars 2012, c'est-à-dire jusqu'au 13 mars 2016. Dans ce cadre, les collectivités doivent recenser les agents contractuels susceptibles de bénéficier du dispositif et établir un programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire. Le Conseil Municipal adopte le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire de la collectivité.

Point 22 : Ecole municipale de musique et de danse – autorisation de conclure un contrat de prestations avec l'association « les Gladiateurs ».

La personne assurant les cours de théâtre à l'école municipale de musique et de danse va bénéficier d'un congé maternité. Pour pourvoir à son remplacement pendant ce congé, il est proposé de faire appel aux services d'une personne ayant le statut d'intermittent du spectacle. Le statut d'intermittent n'autorisant pas la signature d'un contrat à durée déterminée, cette prestation de service devra se faire dans le cadre d'une convention entre la Ville de Molsheim et l'association Les Gladiateurs qui l'emploie. Le Conseil Municipal a approuvé cette convention.

Point 23 : Subvention à l'Office Municipal des Sports de la Ville de Molsheim – dotation prévisionnelle de fonctionnement pour l'exercice 2013.

Le Conseil Municipal a décidé d'accorder une subvention de 30 000 € à l'Office Municipal des Sports au titre de sa participation nécessaire au fonctionnement de cette association pour l'exercice 2013. Il a été rappelé qu'un premier montant à hauteur de 15 000 € avait déjà été versé en début d'année. Il convenait ainsi de verser le solde de la subvention de 2013.

Par ailleurs, le Conseil Municipal a inscrit une provision de 65 000 € représentant l'enveloppe prévisionnelle des subventions qui seront allouées en 2013 à l'ensemble des associations affiliées à l'Office Municipal des Sports et au Comité de Liaison Loisirs et Culture.

Point 24 : Subvention au Comité des Fêtes – approbation des comptes et rapport d'activité 2012 – dotation de fonctionnement pour l'exercice 2013.

Le Comité des Fêtes de la Ville de Molsheim assure chaque année la programmation de différentes festivités.

Le Conseil Municipal a décidé d'accorder une subvention de 110 000 € au Comité des Fêtes au titre de sa dotation de fonctionnement pour l'exercice 2013.

Point 25 : Subvention à l'Amicale du personnel de la Ville de Molsheim – dotation de fonctionnement pour l'exercice 2013.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 14 500 € à l'Amicale du personnel de la Ville de Molsheim au titre de ses oeuvres sociales pour l'exercice 2013.

Point 26 : Subvention exceptionnelle d'investissement à l'Association Passion Photo Molsheim.	Une subvention exceptionnelle d'un montant de 537 € est attribuée à l'association Passion Photo Molsheim pour l'achat d'un écran d'ordinateur et de stores pour les grilles caddie.
Point 27 : Attribution d'une subvention à l'école libre Sainte Anne de Strasbourg au titre d'une classe de découverte associant un élève originaire de Molsheim.	Sur la base des critères d'aides retenus pour l'organisation de classes de découverte ou transplantées au profit des élèves relevant des écoles primaires et de l'éducation spéciale des collèges, il a été décidé de verser une participation de 54 € à l'école libre Sainte Anne de Strasbourg. Cette subvention contribue au financement d'une classe de découverte qui se tiendra à Paris du 13 au 18 mai 2013 et qui concerne un élève originaire de Molsheim.
Point 28 : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Université du Temps Libre de Strasbourg.	L'Université du Temps Libre ayant vu les aides départementales se réduire sollicite une subvention exceptionnelle de la part des villes-moyennes. Considérant que l'association possède une antenne à Molsheim dont l'action présente un intérêt local, le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 900 € à l'Université du Temps Libre de Strasbourg.
Point 29 : Ecoparc – cession foncière – Cabinet “M. Associés”.	La cession foncière au profit de M. Associés d'un terrain d'une contenance de 25,01 ares situé section 41, parcelle 551, lieudit Grassweg, est approuvée pour un prix net de vente de 112.545 € HT soit un prix à l'are de 4.500 € HT.
Point 30 : Zich – cession foncière – section 3 - Parcelle 425/36.	Suite à l'aménagement de la rue des Remparts et à la création de diverses amorces préparant l'urbanisation future du Zich, une parcelle cadastrée section 3 n°425/36 est susceptible d'être cédée en vue de permettre la construction d'une maison individuelle. Cette parcelle, issue de l'unification des parcelles section 3 n°399/38, 398/37 et 395/36 est d'une contenance totale de 7,51 ares. Le Conseil Municipal décide la cession de cette parcelle pour un montant de 161.465 € HT, soit un prix net vendeur de l'are de terrain de 21.500 € HT.
Point 31 : Mise en œuvre des délégations du Conseil Municipal au Maire – application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – droit de préemption urbain.	M. le Maire envisage à titre personnel la cession d'un bien lui appartenant et situé à Molsheim. Ce bien étant soumis au droit de préemption urbain et M. le Maire étant personnellement intéressé à l'affaire, seul le Conseil Municipal a capacité pour se prononcer sur l'exercice du droit de préemption sur ce bien. Le Conseil Municipal renonce à l'exercice du droit de préemption urbain sur le bien cadastré section 18, parcelle 58, d'une contenance de 5,46 ares.
Point 32 : Autorisation de conclure une convention de contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi.	La Ville de Molsheim compte parmi ses effectifs depuis trois ans une personne ayant le statut de travailleur handicapé, employée dans le cadre d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi. La qualité de travailleur handicapé rend possible la prolongation de ce type de contrat dans la limite de cinq ans, par renouvellement annuel. Le Conseil Municipal autorise la signature d'un nouveau contrat aidé type CUI-CAE pour cette personne à compter du 1 ^{er} septembre 2013 et pour une durée de douze mois.
Point 33 : Voirie départementale – Acquisition de plusieurs tronçons - RD 422 et RD 30 auprès du Conseil Général.	L'aménagement du contournement de Molsheim, classé sous la dénomination de route départementale 422, a entraîné la désaffectation du réseau départemental de l'ancienne RD 422 dans la traversée de Molsheim, ainsi que d'un tronçon de la RD 30. Le Conseil Municipal approuve le transfert, à titre gratuit, du département du Bas-Rhin à la Ville de Molsheim de plusieurs tronçons de l'ancienne RD 422 et RD 30.
Point 34 : Adoption du Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.).	La loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile a créé le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), outil nécessaire dans la gestion d'un événement de sécurité civile. Ce plan, à vocation opérationnelle, intègre l'ensemble des risques particuliers auxquels la commune de Molsheim est confrontée notamment en termes de risques naturels et technologiques. L'organisation mise en place dans le cadre du PCS doit permettre de faire face à des situations très diverses : catastrophes majeures ou accidents atteignant fortement la population (personnes décédées/blessées, maisons détruites...), perturbations de la vie collective (interruption durable de l'alimentation en eau potable ou en énergie, inondations, intempéries, canicule, épidémies...), accidents plus courants. L'objectif du PCS est de se préparer préalablement en se formant, en se dotant d'un mode d'organisation, d'outils techniques pour pouvoir faire face à tous les cas et prévenir les situations de crise. Le Conseil Municipal approuve le PCS. Ce document s'inscrit dans le prolongement du DICRIM qui est consultable sur www.molsheim.fr/dicrimv9.pdf
Point 35 : Classement sonore des voies et infrastructures de transports terrestres – avis du conseil municipal.	Des dispositions législatives et réglementaires prévoient un classement sonore des routes et des voies ferrées et ce quel que soit leur statut : autoroutes, routes nationales, départementales et communales. Ce classement consiste à définir, pour chacune des voies concernées, un secteur affecté par le bruit. Un premier classement avait été élaboré par arrêté préfectoral en date du 25 juin 1999. La Préfecture envisage de revoir cet arrêté et consulte à cet effet la Ville de Molsheim. Le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de classement sonore des voies proposé par la Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin.
Point 36 : Opérations route de Dachstein – protocole transactionnel visant à prévenir les litiges.	Dans le cadre des travaux d'aménagement de la route de Dachstein et de l'amorce d'une voirie vers le parking de la gare, plusieurs intérêts sont en jeu : d'une part, les propriétaires des terrains impactés par ces travaux, qui autorise les travaux sous réserve d'être indemnisé dans le cadre d'un échange foncier, d'autre part l'exploitant de la SAMAR qui souhaite ne pas être pénalisé dans son fonctionnement pendant et après les travaux. Enfin, la Ville qui entend mener à bien une opération d'intérêt général. Afin de préserver l'ensemble de ces intérêts et de prévenir tout litige, un protocole transactionnel a été élaboré. Le Conseil Municipal approuve les termes de ce protocole transactionnel et autorise le représentant de la Ville à signer celui-ci.